



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 12 mars 2024 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire.

Étaient Présents : Mesdames Catherine BARRAJA, Joelle BRAVETTI, Juliana CHICHMANIAN, Claudine KHOKHLOV, Monica LAUGIER, Gisèle AMEDEO-PASQUI, Nicole PIEFFORT, Patricia DEGUS, Sonia PORTES, Caroline BEUIL, Gisèle MARCHESSOU.

Messieurs Jean-Louis BAUCHET, Jean-Louis ZAMBERNARDI, Robert BOJANOVICH, Charles RIGUCCI, Joseph COSENTINO, Robert CAPELIER, Marco FUGARO, Régis BELLI, Xavier LAGACHE, Franck MARZAT, Alain CURTI, Frédérick LEDEUX.

Absents avec procuration :

Maître André BEZZZINA donne procuration à Maître Juliana CHICHMANIAN

Maître Eva SCOLARI donne procuration à Madame Nicole PIEFFORT

Madame Patricia BONIFACI donne procuration à Monsieur le Maire

Monsieur Richard CONTE donne procuration à Madame Patricia DEGUS

Monsieur Yohann GHIGO est élu secrétaire de séance.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MARS 2024

*La séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de
M. Christophe Trojani, maire de Villefranche-sur-Mer*

M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Bienvenue à cette séance du conseil municipal du lundi 18 mars 2024. Il est 18 h, nous pouvons démarrer par l'appel.

Monsieur le maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint.

Nous désignons comme secrétaire de séance M. Yohann Ghigo qui va arriver.

Je vous demande l'adoption, mes chers collègues, du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2024. Y a-t-il des remarques particulières ? *[Pas de remarque.]*

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

Je vous informe que la délibération n° 13 est retirée de l'ordre du jour à la suite d'un mail de M. Robin Cassuto, organisateur du week-end *stand-up* avec un contrat de coréalisation. Ce point est retiré, car les organisateurs ne sont pas en capacité de confirmer les têtes d'affiche pour cette première édition qui est donc reportée en 2025. Pas de remarques particulières à ce sujet ? *[Pas de remarque.]*

Nous le regrettons parce que l'on nous dit qu'il y aura un bel événement et finalement il n'y en a plus. Espérons que ce sera bon pour 2025.

Je vais vous parler de la première délibération. Il s'agit d'une désaffectation d'une partie de la parcelle AR320 qui nous occupe depuis plusieurs années maintenant.

☆☆☆

1. DÉSAFFECTATION DE LA PARCELLE AR 320 (EN PARTIE)

Rapporteur : M. le Maire

Mes chers collègues,

La commune de Villefranche a acquis de Gaz de France, par acte notarié en date du 9 Octobre 2001 la parcelle AR 320, intégrée dans le domaine privé communal.

Pour les besoins de l'école maternelle Les Magnolias, un arrêté municipal en date du 28 novembre 2011, a autorisé le stationnement temporaire aux fins de déposer-minute en période scolaire sur la partie basse de la parcelle AR 320, sans qu'il soit procédé à des aménagements de surface.

Par arrêté municipal n° 6882 du 11 mars 2013, une zone de 4 arrêts minutes a été instituée sur l'Avenue du Général De Gaulle, à proximité de l'école. Quatre autres arrêts-minutes Avenue des Galères, au niveau de l'école maternelle avaient été créés par arrêté municipal n° 5970 du 8 Février 2012.

Il est envisagé de modifier, par arrêté municipal, le stationnement actuel sur l'Avenue Général de Gaulle par du stationnement type « arrêt-minute » depuis l'escalier du stade jusqu'à la rue des Galères, sur huit à neuf emplacements. Cette modification permettra de répondre aux objectifs de stationnement des parents d'élèves en période scolaire, qui bénéficieront du lundi au vendredi de 16 à 17 places de stationnement gratuites, pour une durée limitée de 10 minutes.

Ce dispositif permettra aux parents de rejoindre l'école maternelle de manière sécurisée, sans traverser de voie et en cheminant sur un trottoir.

Par conséquent, l'affectation de dépose minute d'une partie de la parcelle AR320, située de l'autre côté de la voie (qui contenait 15 places) n'est plus utile pour répondre aux nécessités du stationnement des parents d'élèves qui disposeront désormais d'un nombre augmenté de places de stationnement minute, gratuites à proximité de l'école maternelle Les Magnolias.

L'arrêté municipal instaurant la nouvelle zone de stationnement minute abrogera les arrêtés municipaux des 28 novembre 2011 et 11 mars 2013.

Conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques, je vous propose :

De constater la désaffectation du domaine public de la partie de la parcelle AR 320.

◆◆◆

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 28 voix (M. Ghigo absent lors du vote.)

Adopté à l'unanimité

Je vous remercie beaucoup.

Nous passons au point n° 2, Monsieur Bauchet, le stationnement sur voirie. Monsieur Bauchet, vous avez la parole.

☆☆☆

2. STATIONNEMENT SUR VOIRIE – DÉPÉNALISATION DU STATIONNEMENT- CONVENTION PASSÉE AVEC L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI)

Rapporteur : M. Jean-Louis BAUCHET

Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues,

La loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles dite Loi MAPTAM a réformé le stationnement en prévoyant de remplacer, à compter du 1^{er} janvier 2018, l'amende pénale sanctionnant une infraction au stationnement sur le territoire par une redevance d'occupation du domaine public dont le montant est fixé par le Conseil Municipal. Le montant du forfait post-stationnement a été fixé par délibération du 11 octobre 2017 à 20 €,

Concernant les modalités de mise en œuvre du forfait post stationnement, la commune avait opté par délibération du 28 juin 2017, pour la conclusion d'une convention avec l'Agence Nationale pour le Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI) qui s'engage au nom et pour le compte de la commune à notifier par voie postale ou par voie dématérialisée, l'avis de paiement du FPS au redevable et à traiter les FPS impayés.

Cette convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2023, je vous propose :

- De conclure une nouvelle convention avec l'ANTAI dont le projet était joint en annexe de l'ordre du jour,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat pour une période allant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2026.

◆◆◆

M. BAUCHET.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 28 voix (M. Ghigo absent lors du vote.)

Adopté à l'unanimité

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien. C'est donc un contrat pour une période de trois ans.

On va passer au budget maintenant.

Maître Chichmanian, j'espère que vous êtes en forme parce qu'il y a beaucoup de délibérations budgétaires. Je vous donne la parole pour le compte de gestion 2023 du budget principal.

☆☆☆

3. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues,

Le Compte de gestion du comptable public retrace, au jour le jour, les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice antérieur. Il a été vérifié que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Je vous demande de bien vouloir statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, figurant au compte de gestion définitif qui était joint en annexe de l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Ce texte que je viens de lire sera exactement le même aux deux autres délibérations qui suivent donc je ne le relirai pas, si vous êtes d'accord.

Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 25 voix (M. Ghigo absent lors du vote.)

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

Adopté

M. LE MAIRE.- Je crois que nous avons trois abstentions, c'est bien cela ? Et tout le reste vote pour. Très bien, merci beaucoup.

Délibération suivante.

☆☆☆

4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 – BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES ET BARMASSA

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Le texte est le même, nous avons procédé aux vérifications qui s'imposaient.

Le compte de gestion du comptable public retrace, au jour le jour, les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice antérieur. Il a été vérifié que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats

de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Je vous propose de bien vouloir statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, figurant au compte de gestion provisoire qui était joint en annexe de l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 25 voix (M. Ghigo absent lors du vote.)

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

Adopté

M. LE MAIRE.- Très bien, merci beaucoup.

Adoption du compte de gestion du budget annexe des mouillages maintenant.

☆☆☆

5. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023 - BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Le texte est toujours le même, nous avons procédé aux vérifications qui s'imposaient.

Le compte de gestion du comptable public retrace, au jour le jour, les encaissements et paiements effectués au cours de l'exercice antérieur. Il a été vérifié que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au compte de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Je vous propose de bien vouloir statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, figurant au compte de gestion définitif qui était joint en annexe de l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 25 voix (M. Ghigo absent lors du vote.)

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

Adopté

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à l'adoption des comptes administratifs du budget principal, du budget annexe de stationnement et du budget annexe des mouillages.

Au moment du vote, je sortirai et je donnerai la présidence de séance à Mme la deuxième adjointe, si vous voulez bien.

Nous commençons par l'adoption du compte administratif 2023 pour le budget principal.

☆☆☆

6. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Merci, Monsieur le maire. Je serai un peu plus longue.

Le compte administratif relate les dépenses et les recettes de l'exercice écoulé. Il s'agit de tirer le bilan financier de l'année précédente.

Le compte administratif permet de constater que les opérations prévues au budget primitif, au budget supplémentaire et aux différentes décisions modificatives, ont été engagées dans le respect des enveloppes budgétaires qui leur ont été attribuées.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 du budget principal se résume ainsi :

- Section de fonctionnement – résultat cumulé :	3 105 218,42 €
- Section d'investissement – solde d'exécution excédentaire :	3 927 722,69 €

Il convient d'ajouter au résultat, en section d'investissement, les restes à réaliser constitués des dépenses ou des recettes financièrement et juridiquement engagées mais non encore constatées à la clôture de l'exercice, qui s'élèvent :

- En dépenses à la somme de :	1 236 257,18 €
- En recettes à la somme de :	1 079 274,98 €

Corrigé de ces montants, le résultat définitif de clôture de l'exercice est le suivant :

- Section de fonctionnement – résultat après affectation :	2 948 236,22 €
- Section d'investissement – solde exécution excédentaire :	311 945,59 €

Le résultat définitif de cette année 2023 est toujours excédentaire de 3 417 164,01 €.

Le bilan financier est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Dépenses :

Les prévisions votées pour les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 12 374 000,00 €, le montant des réalisations constatées s'établit à 11 462 386,94 €.

- Ainsi, les dépenses à caractère général/chapitre 011, qui participent au fonctionnement courant de la commune (fournitures, frais de télécommunication, l'énergie, l'eau, les assurances, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, l'entretien du matériel...) ont été réalisées à hauteur de 2 223 141,60 € contre 2 740 348,00 € de dépenses prévues.
- Les charges de personnel/chapitre 012 présentent une réalisation de 6 645 645,23 €, proche de nos prévisions 6 734 512,00 €,
- Le chapitre atténuation de produits (014) s'élève à 528 732,41 €. Les réalisations à l'intérieur de ce chapitre concernent principalement l'attribution de compensation négative versée à la Métropole Nice Côte d'Azur et les pénalités relevant de la loi SRU.
- Les charges de gestion courante, qui couvrent principalement les participations obligatoires aux organismes publics et aux établissements de coopération intercommunale, les subventions au CCAS, les subventions aux associations et autres personnes de droit privé, sont proches des prévisions initiales 1 737 464,73 € contre 1 951 800,00 € prévues,
- Les charges financières prévues à 194 000,00 € s'élèvent à 193 526,68 €,
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à 120 929,76 € contre 138 340,00 € prévues. Ce poste est essentiellement affecté au versement de la subvention exceptionnelle au budget annexe des mouillages.
- Les provisions prévues à hauteur de 65 000 € et réalisées pour 12 946,53 €.

B – Recettes :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 13 974 735,02 €. Nous avons prévu une somme légèrement inférieure pour 13 210 023,42 €. Les recettes les plus significatives :

- Les produits des services : 1 153 071,46 €, dont le remboursement des frais de personnel mis à disposition : 458 065,90 €
- Le produit de la fiscalité directe : 8 934 617,00 €
- Les autres produits de fiscalité (DSM, taxe sur l'électricité...) : 602 706,76 €
- Le produit de la taxe sur les passagers s'élève à 50 000,00 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation s'élève à 2 339 305,04 €
- La dotation globale de fonctionnement : 216 828 €
- Les revenus des immeubles s'élèvent à la somme de 413 394,81 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT**A – Dépenses :**

Les dépenses réelles d'investissement constatées au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à la somme de 4 312 949,16 € parmi lesquelles on relève :

- Les immobilisations incorporelles (chapitre 20) pour 151 188,08 €, qui concernent les frais d'études (dont restructuration du gymnase, aménagement accessibilité handicapés) ainsi que l'acquisition de logiciels informatiques systèmes d'exploitation,
- Les subventions d'équipement versées (chapitre 204) pour 2 990,60 €.
- Les immobilisations corporelles (chapitre 21) pour 369 003,30 €, dont :
 - Amélioration des bâtiments publics : 81 399,08 €
 - Acquisition de véhicules : 98 518,28 €
 - Matériel informatique : 13 813,04 €
- Les immobilisations en cours (chapitre 23 : Travaux) pour 2 923 349,53 €, dont :
 - Restauration de la citadelle : 1 129 346,11 €
 - Réhabilitation du gymnase des Glacis : 1 604 382,70 €.
- Le remboursement de l'annuité des emprunts souscrits en capital : 866 417,65 €.

B – Recettes :

Les recettes réelles de la section d'investissement hors affectation du résultat 2022 (4 571 198,50 €) ont été constatées à hauteur de 1 217 267,11 € dont principalement :

- Subventions d'investissement reçues :
 - Restauration de la citadelle : 328 415,97 €
 - Jardin pédagogique Narvick : 4 000,00 €
- F.C.T.V.A. : 872 798,14 €

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le compte administratif 2023 du budget principal était joint en annexe de l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Je me permets d'indiquer que c'est la septième année consécutive que nous présentons un budget en excédent – avant que l'on ne me fasse pas de compliment, j'en fais moi-même –, donc nous sommes en excédent depuis l'année 2017.

D'une façon générale, vous remarquerez que les dépenses votées sont toujours inférieures (ou pratiquement toujours) aux prévisions parce que nous tenons toujours à avoir une gestion financière extrêmement prudente.

Je pense que vous allez me poser des questions, mais vous me posez traditionnellement la question : qu'y a-t-il au compte 6228 ? Tous les ans, j'y ai droit depuis des années, donc avant que vous ne me posiez la question, je vous donne le détail.

C'est vrai que l'on est en droit de poser la question puisqu'il est indiqué « divers », et 127 661 € « divers » concernent :

- Des prestations pour les créations de spectacles et les concerts pour 14 086 € ;
- Le paiement des artistes qui interviennent pour les expositions des musées : 32 009,90 € ;
- Les intervenants sportifs pour les écoles : 22 759 € ;
- Et pour vous montrer que c'est divers, il y a aussi l'analyse des eaux de baignade pour 22 392 €.

Ceci correspond à peu près à 75 % du montant de la somme indiquée.

J'en ai terminé de ces explications. Nous en venons aux questions.

Je vous écoute, Madame Beuil.

Il n'y en a pas ? Oh ! pas de questions, c'est donc si clair que cela ?

M. LE MAIRE.- Je veux faire une remarque avant de me retirer.

La première remarque, c'est que nous avons eu plus de recettes de fonctionnement que les recettes prévues. Nous avons eu 13 974 000 € de recettes et nous en attendions 13 210 000 €, donc c'est la preuve que le budget est prudent.

Je vous fais remarquer que la taxe additionnelle sur les droits de mutation s'est élevée à 2 300 000 €, ce qui est pas mal, mais ce n'est pas une très bonne année puisque l'année d'avant, les recettes étaient de 3 800 000 €. Nous avons bien fait d'inscrire, si ma mémoire est bonne, 1 800 000 € parce que M. Caruso est extrêmement prudent. Là, nous avons fait 2 300 000 €.

L'autre chose que je voulais faire remarquer, c'est que nous avons 12 374 000 € de dépenses et qu'en fait, nous avons dépensé 11 462 000 €, soit 900 000 € de moins, Maître Chichmanian, que ce qui avait été prévu au budget de fonctionnement, donc je pense que nous n'avons pas trop dépensé.

Mme CHICHMANIAN.- S'il n'y a pas de questions, M. le maire sort.

M. le maire quitte la séance.

Au revoir, Monsieur le maire. Vous reviendrez ? *[Rires.]*

Nous passons au vote.

Votent pour : 23 voix (M. Ghigo absent lors du vote.)

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

M. le maire ne prend pas part au vote

Adopté

Merci. M. le maire peut entrer.

Retour en séance de M. le maire.

Mme CHICHMANIAN.- Le budget a été voté.

☆☆☆

7. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES ET BARMASSA

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Je continue.

Le compte administratif relate les dépenses et les recettes de l'exercice écoulé. Il s'agit de tirer le bilan financier de l'année précédente.

Le compte administratif permet de constater que les opérations prévues au budget primitif, au budget supplémentaire et aux différentes décisions modificatives, ont été engagées dans le respect des enveloppes budgétaires qui leur ont été attribuées.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023, du budget annexe des parkings, se décompose ainsi :

- Section d'exploitation – solde excédentaire de :	1 600 053,78 €
- Section d'investissement – solde excédentaire de :	156 250,09 €

Résultat auquel il convient d'ajouter, en section d'investissement, les restes à réaliser constitués des dépenses financièrement et juridiquement engagées mais non encore constatées à la clôture de l'exercice, qui s'élèvent :

- En dépenses à la somme de :	99 064,50 €
-------------------------------	-------------

Corrigé de ces montants, le résultat définitif de clôture de l'exercice est le suivant :

- Section de fonctionnement – résultat de :	1 600 053,78 €
- Section d'investissement – solde excédentaire de :	69 691,79 €

Si bien que le résultat cumulé est excédentaire de :	1 669 745,27 €
--	----------------

Le bilan financier est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation du budget annexe des parkings ont été réalisées pour un montant de 674 635,60 € :

- 226 456,96 € de frais d'administration générale (Chapitre 011). Ces dépenses concernent essentiellement les frais de gardiennage des parkings et la maintenance des horodateurs.
- 338 369,95 € de frais de personnel.
- 109 584,48 € de frais d'amortissement.

Les recettes réelles d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 1 091 721,61 €. Ces recettes proviennent des recettes des entrées et abonnements des parcs de stationnement à barrières.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 52 238,65 € dont les plus importants sont :

- 9 142,62 € : installation de nouvelles barrières.
- 3 545,00 € : étude traitement des EP et réfection revêtement parking Marinières
- 10 770,00 € : acquisition de corbeilles connectées parking Marinières
- 4 380,00 € : Travaux de maçonnerie fond de plage parking des Marinières
- 7 550,00 € : Démolition des douches et toilettes parking des Marinières
- 5 220,00 € : relevé topographique parking des Marinières
- 7 072,70 € : matériel de bureau et matériel informatique

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice est composé des amortissements et de l'affectation de résultat 2022 (article 1068) d'un montant de 98 904,26 €

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le compte administratif 2023 du budget annexe des parcs de stationnement qui était joint en annexe de l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Y a-t-il des questions sur le compte administratif des parkings ? *[Pas de question.]*

Nous passons au vote.

M. LE MAIRE.- On ne peut pas parce que je suis là, il faut que je sorte.

Je ferai juste une petite remarque : là, nous sommes excédentaires de 1 600 000 € et au budget principal de 3 400 000 €, donc 5 000 000 € d'excédent.

M. le maire quitte la séance.

Mme CHICHMANIAN.- C'est un mot que j'aime beaucoup « excédent ».

M. le maire étant sorti, nous passons au vote.

[Arrivée de M. Yohann Ghigo à 18 h 25.]

Votent pour : 24 voix

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

M. le maire ne prend pas part au vote

Adopté

M. le maire revient.

Retour en séance de M. le maire.

8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023- BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Le compte administratif relate les dépenses et les recettes de l'exercice écoulé. Il s'agit de tirer le bilan financier de l'année précédente.

Le compte administratif permet de constater que les opérations prévues au budget primitif, au budget supplémentaire et aux différentes décisions modificatives, ont été engagées dans le respect des enveloppes budgétaires qui leur ont été attribuées.

Le résultat de clôture de l'exercice 2023, du budget annexe des mouillages, se décompose ainsi :

- Section d'exploitation – solde déficitaire de :	23 774,82 €
- Section d'investissement – solde excédentaire de :	124 092,09 €

Il convient d'ajouter à ce résultat, en section d'investissement, les restes à réaliser constitués des dépenses et recettes financièrement et juridiquement engagées mais non encore constatées à la clôture de l'exercice, qui s'élèvent :

- en dépenses à la somme de :	0,00 €
- en recettes à la somme de :	0,00 €

Corrigé de ces montants, le résultat définitif de clôture de l'exercice est le suivant :

- Section de fonctionnement – résultat déficitaire :	17 031,42 €
- Section d'investissement – solde excédentaire de :	285 613,90 €

Le bilan financier est le suivant :

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation du budget annexe des mouillages ont été réalisées pour un montant de 240 018,64 € :

- 14 322,69 € de charges à caractère général (chapitre 011). Ces dépenses concernent essentiellement le carburant et l'entretien du bateau de la zone de mouillage, la dépose des bouées, la vérification des points d'ancrage.
- 119 695,95 € pour les charges de personnel (chapitre 012).
- 106 000,00 € de frais d'amortissement.

Les recettes d'exploitation ont été réalisées pour un montant de 216 243,82 €. Ces recettes proviennent de la location des emplacements de la zone de mouillage ainsi que de la subvention du budget principal de la commune.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 31 143,61 € et concernent :

- Acquisition du bateau,
- Création d'une échelle et d'une barre de halage,
- Logiciel de facturation,
- Acquisition d'un copieur,
- Remboursement de la dotation initiale.

Le montant des recettes d'investissement de l'exercice est composé du versement du solde de la subvention de la région SUD (69 140,70 €) et des amortissements (106 000 €).

Je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur le compte administratif 2023 du budget annexe des mouillages qui était joint en annexe (n°7) de l'ordre du jour.

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Y a-t-il des questions ? Non. Madame Beuil ?

M. le maire sort.

M. le maire quitte la séance.

Mme BEUIL.- Ce n'est pas vraiment une question : il me semblait avoir compris que le bateau concernant la zone des mouillages avait été acheté.

Mme CHICHMANIAN.- Il a été acheté ? [*Réponse des services.*] Il a été acheté, c'est aussi ce que je pensais.

Nous passons au vote.

Votent pour : 24 voix

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

M. le maire ne prend pas part au vote

Adopté

Retour en séance de M. le maire.

M. LE MAIRE.- Il s'agit maintenant d'affecter les résultats. Voulez-vous, Maître Chichmanian, affecter les résultats pour les trois budgets, s'il vous plaît ?

☆☆☆

9. AFFECTATION DES RÉSULTATS COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Oui, je voudrais bien affecter les résultats.

Après avoir adopté le compte administratif 2023, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation des résultats comptables de l'année 2023, conformément aux dispositions de l'instruction M14.

Le compte administratif présente le résultat de clôture suivant :

- Un excédent de fonctionnement de	3 105 218,42 €
- Un excédent d'investissement de	3 927 722,69 €

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit et de reporter les crédits au budget primitif 2024. S'ensuit un tableau bien précis :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		
	DEFICIT	
	EXCEDENT	60 141,84 €
	D002 – déficit antérieur reporté	
	R002- excédent antérieur reporté	3 045 076,58 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER		3 105 218,42 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		
	DEFICIT	
	EXCEDENT	3 927 722,69 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT CUMULE		
	D001 – besoin de financement	
	R001- excédent de financement	311 945,59 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		
	Besoin de financement	156 982,20 €
	Excédent de financement	
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL		156 982,20 €

AFFECTATION : EXCEDENT TOTAL		3 105 218,42 €
AFFECTATION SUR 2023		
AFFECTATION EN RESERVE	R 1068	156 982,20 €
Résultat de fonctionnement reporté	R 002	2 948 236,22 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	R 001	311 945,59 €

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- J'ai terminé, le reste est inscrit.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Nous allons voter.

Votent pour : 26 voix

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

Adopté

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Affectation des résultats du budget des parkings.

☆☆☆

10. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT WILSON, MARINIÈRES ET BARMASSA

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Merci.

Après avoir adopté le compte administratif 2023, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat comptable de l'année 2023, conformément aux dispositions de l'instruction M4.

Le compte administratif présente le résultat de clôture suivant :

- | | |
|------------------------------------|----------------|
| - Un excédent de fonctionnement de | 1 600 053,78 € |
| - Un excédent d'investissement de | 156 250,09 € |

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit et de reporter les crédits au budget primitif 2024 :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE 2023</u>		
	DEFICIT	
	EXCEDENT	417 086 ,01 €
	D002 – déficit antérieur reporté	
	R002- excédent antérieur reporté	1 182 967,77 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER		1 600 053,78 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
<u>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</u>		
	DEFICIT	
	EXCEDENT	156 250,09 €
<u>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT CUMULE</u>		
	D001 – besoin de financement	
	R001- excédent de financement	69 691,79 €
<u>SOLDE DES RESTES A REALISER</u>		
	Besoin de financement	99 064,50 €
	Excédent de financement	
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL		99 064,50 €

AFFECTATION SUR 2023		
<u>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL</u>		1 600 053,78 €
AFFECTATION EN RESERVE		R 1068
	Résultat de fonctionnement reporté	R 002 1 500 989,28 €
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	R 001 69 691,79 €

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 26 voix

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

Adopté

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Affectation des résultats pour le budget des mouillages.

☆☆☆

11. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Merci.

Après avoir adopté le compte administratif 2023, le Conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat comptable de l'année 2023, conformément aux dispositions de l'instruction M4.

Le compte administratif présente le résultat de clôture suivant :

- Un déficit de fonctionnement de 23 774,82 €
- Un excédent d'investissement de 124 092,09 €

Je vous propose d'affecter le résultat comme suit et de reporter les crédits au budget primitif 2024 :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023		
	DEFICIT	23 774,82 €
	EXCEDENT	
	D002 – déficit antérieur reporté	
	R002- excédent antérieur reporté	6 743,40 €
RESULTAT CUMULE A AFFECTER		17 031,42 €

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		
	DEFICIT	
	EXCEDENT	124 092,09 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT CUMULE		
	D001 – besoin de financement	
	R001- excédent de financement	285 613,90 €
SOLDE DES RESTES A REALISER		
	Besoin de financement	
	Excédent de financement	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL		0,00 €

AFFECTATION SUR 2023		
EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL		0,00 €
AFFECTATION EN RESERVE		R 1068
Résultat de fonctionnement reporté	D 002	17 031,42 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	R 001	285 613,90 €

◆◆◆

Mme CHICHMANIAN.- Y a-t-il des questions ? [*Pas de question.*]

Nous passons au vote.

Votent pour : 26 voix

S'abstiennent : 3 voix

(Mme Caroline Beuil, Mme Gisèle Marchessou et M. Frédérick Ledoux)

Adopté

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Un petit verre d'eau, Maître Chichmanian. Merci pour cette synthèse rapide des comptes de gestion, compte administratif et affectation de résultats 2023.

Nous allons maintenant pouvoir passer au débat d'orientation budgétaire 2024.

Maître Chichmanian, vous avez la parole.

☆☆☆

12. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Rapporteur : Mme Juliana CHICHMANIAN

Merci, Monsieur le maire.

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire. Conformément aux dispositions des articles L2312-1 ; L2313-1, D2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat en conseil municipal et il en est pris acte par une délibération spécifique.

Ce débat participe à l'information des élus et de la population et répond aux obligations de transparence renforcées par la Loi NOTRe du 7 août 2015 et ses décrets d'application. Conformément à l'article L 2313 - Code Général des Collectivités Territoriales ce rapport sera mis à la disposition du public, en mairie dans les 15 jours suivant la tenue du débat et en ligne sur le site internet de la commune. Il sera également transmis à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le rapport d'orientation budgétaire (R.O.B) et les données relatives à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et à la dette étaient joints en annexe de l'ordre du jour.

À l'issue de la présentation du rapport s'en suit un débat ne donnant pas lieu à un vote.



Mme CHICHMANIAN.- Ce rapport d'orientation budgétaire s'articule, comme tous les ans, en trois parties :

- la première, c'est la vue d'ensemble de l'exercice 2023 au niveau de la gestion communale ;
- la deuxième partie, ce sont les perspectives des finances publiques pour 2024 au regard du contexte international et national ;
- la troisième partie, ce sont les orientations du budget 2024, du budget principal et du budget annexe que nous vous proposons.

I - VUE D'ENSEMBLE DE L'EXERCICE 2023 AU NIVEAU DE LA GESTION COMMUNALE

La première partie, c'est la vue d'ensemble de l'exercice 2023 au niveau de la gestion communale. Cela n'est ni plus ni moins qu'une façon différente de reprendre le compte administratif que nous venons de voter maintenant et sur lequel j'ai donné les chiffres essentiels.

Néanmoins, je dois reprendre quelques-uns de ces chiffres.

En section de fonctionnement :

Les dépenses réelles mandatées s'élèvent à 11 460 000 €, auxquelles il faut ajouter les dépenses d'ordre.

Les principales dépenses se répartissent de la façon suivante :

- Charges d'administration générale : 2 223 142 € ;
- Les dépenses de personnel : 6 650 000 € ;
- Les dépenses globales de fonctionnement s'élèvent à 11 462 386,94 € ;
- Les atténuations de produits (reversement FPIC, attribution de compensation négative, reversement forfaitaire post-stationnement) s'élèvent à 528 732,41 € ;
- Les autres charges de gestion courante, dont la subvention au CCAS de 578 750 €, s'élèvent à 1 740 000 € ;
- Le montant des subventions aux associations s'établit à 191 877 € ;
- Les intérêts de la dette : 193 526,68 € ;
- Les charges exceptionnelles : 120 929,76 €.

Les recettes réelles titrées s'élèvent à 13 970 000 €.

Les principales recettes sont :

- Les impôts : 11 930 000 € ;
- La fiscalité directe : 8 866 192 € ;
- Les droits de mutation enregistrent une baisse en 2023 pour atteindre 2 339 305 € ;
- Les dotations et participations s'élèvent à 348 373,91 € ;
- La dotation globale de fonctionnement enregistre une petite hausse de 2 629 €, la portant à 216 828 € ;
- Les recettes de produits de services s'élèvent à 1 153 071,46 € ;
- Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 413 396,92 €.

En section d'investissement :

Les dépenses réelles mandatées s'élèvent à 4 310 000 €, auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser.

Les principales dépenses sont :

- Les dépenses d'équipement qui s'établissent à 3 446 531,51 €, auxquelles s'ajoutent les restes à réaliser ;
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à 369 003,30 € ;

Maintenant, il s'agit de choses plus importantes sur lesquelles je ferai quelques commentaires :

- Les travaux en cours, d'un montant de 2 923 349,53 €, ont permis la réalisation de la restauration de biens communaux, et notamment de la citadelle ;
- Le remboursement du capital de la dette représente 866 417,65 € ;
- Le capital restant dû des emprunts au 31 décembre 2023 est de 5 413 777,04 € contre 6 200 000 € l'année précédente.

Le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2023 est de 3 105 218,42 €, c'est notre résultat excédentaire, et l'année précédente de 7 616 275,08 €.

L'épargne brute de la commune, soit 2 512 348 €, permet de financer le remboursement du capital des emprunts pour 2024, c'est-à-dire 882 733,48 € et de dégager un autofinancement de 1 629 614,60 € affecté aux dépenses d'investissement.

S'ensuit ensuite un tableau particulièrement intéressant puisque l'on voit notamment que l'encours de la dette en 2018 était de 8 960 109,04 €, et qu'il est en 2023 de 5 413 777,04 €.

Oui, Madame Beuil, je fais remarquer une nouvelle fois que nous continuons notre politique systématique de désendettement.

Vous voyez aussi que la capacité de désendettement en 2018 était de 6,2 ans et qu'elle est en 2023 de 2,15 ans, c'est-à-dire que si l'on utilisait la totalité des recettes pour simplement désendetter, nous n'aurions plus que 2,15 ans.

Quant à la moyenne nationale, le désendettement est de 4 ans et 4,5 en 2023.

Le stock de la dette étant de 5 413 777,04 € au 31 décembre 2023 et l'épargne brute 2023 de 2 512 348,08 €. Notre capacité de désendettement en nombre d'années est de 2,15 ans.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent pour 2023 à 5 788 465,61 €, auxquelles s'ajoutent 1 079 274,08 € de restes à réaliser.

C'est terminé pour la première partie.

II - LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2024

La deuxième partie, ce sont les perspectives de finances publiques pour l'année 2024 au niveau national et international. J'ai traditionnellement l'habitude de sauter copieusement cette partie parce que tout est au conditionnel et que l'on a les journaux, la télévision, etc.

Je lirai seulement deux ou trois titres :

- L'économie mondiale devrait enregistrer un recul de l'inflation et une stabilisation de la croissance. La croissance mondiale devrait se maintenir en 2024 à son niveau de 2023, soit 3,1 % pour atteindre 3,2 % en 2025.
- La zone Euro devrait enregistrer une progression de son taux de croissance.
- Quant à plus spécifiquement la France, le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre, les perspectives d'emploi restent favorables, mais la croissance économique reste fragile.

On explique dans cet excellent texte – que j'espère vous avez lu – qu'il y a plusieurs raisons à être inquiet ou fragilisé notamment par le contexte de tension au Moyen-Orient et les incertitudes extérieures à la France.

La prévision de croissance pour 2024 de l'économie française est annoncée à hauteur de 0,9 % par la Banque de France.

- Les transferts financiers de l'État aux collectivités en augmentation dans la loi de finances de 2024 : je crains que ce ne soit très léger comme augmentation, donc je ne préfère pas le lire.
- Les dotations de soutien à l'investissement local en stagnation pour 2024.

J'en ai terminé, si vous êtes d'accord, pour cette deuxième partie qui aurait pu être beaucoup plus longue, mais qui est en tout cas un peu conditionnelle.

III - LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2024

Nous arrivons maintenant aux orientations du budget 2024.

La commune souhaite poursuivre une politique budgétaire volontariste qui s'articule autour des axes suivants :

1. La maîtrise des dépenses de fonctionnement que nous poursuivrons ;
2. La poursuite des grands travaux (restauration de la citadelle, rénovation des tennis de la Barmassa, l'aménagement jardin Saint-Michel) ;
3. Des acquisitions foncières notamment des locaux commerciaux dans le secteur de l'Octroi ;
4. L'entretien des bâtiments communaux avec des travaux d'économie d'énergie, mise en accessibilité des bâtiments publics, rénovation du parc privé de la ville, travaux de réhabilitation du Sacré Cœur ;
5. Le financement des projets d'investissement par l'autofinancement ;
6. Ce que les Villefranchois attendent, mais qu'ils savent déjà : la stabilité des taux d'imposition directs locaux ; en français : on n'augmentera pas les impôts, même si la base fixée par l'État est en augmentation ;
7. La maîtrise de la dette à un niveau raisonnable ;
8. Les actions en faveur du cadre de vie (plantations, aménagements paysagers du jardin d'enfants et secteur forestier Saint-Michel, jardin pédagogique Narvik) ;
9. Maintien des tarifs à destination des usagers pour la cantine scolaire ;
10. Stabilité des subventions allouées aux associations ;
11. Entretien et rénovation du patrimoine culturel (les travaux notamment aux musées) ;
12. La mobilisation des subventions : État, Région, Département.

Voilà les titres.

Les prévisions budgétaires 2024 :

La section de fonctionnement s'équilibre à 16 090 000 €.

Les recettes réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 13 120 000 €.

Pour les produits en provenance des loyers : 400 000 € ; la taxe d'électricité : 210 000 € ; la taxe additionnelle aux droits de mutation devrait être à peu près à 1 800 000 €.

S'agissant de la fiscalité, comme je vous l'ai dit, nous n'augmentons pas les impôts, mais la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives servant de base pour le calcul de la taxe foncière atteint 3,9 % en 2024.

Le maintien des impôts directs locaux : 8 900 000 €.

Les dotations et participations, quant à elles, devraient s'élever à 302 500 €.

La dotation globale de fonctionnement de l'État devrait être de 200 000 €.

Il convient d'ajouter aux recettes réelles l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 de l'ordre de 2 948 236,22 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de l'ordre de 12 280 000 €. Il y aura notamment lieu d'inscrire :

- L'ensemble des charges à caractère général que vous connaissez pour 2 630 000 € ;
- Les charges de personnel, soit une enveloppe de 7 100 000 €, un peu plus que d'habitude puisque nous avons un impact sur l'année pleine de la revalorisation de l'indice +1,05 % ; nous n'avons que la moitié de l'année, plus l'attribution de cinq points d'indice nouveaux, peut-être quelques recrutements ; le règlement des saisonniers ; c'est une année électorale donc il nous faut prévoir les charges nécessaires à la bonne marche des élections ;
- L'attribution de compensation annuelle versée à la Métropole : 303 483 € ;
- La subvention au CCAS : 860 000 € ;
- Les subventions aux associations : 223 450 € ;
- Les intérêts de la dette : 173 000 € ;
- Les charges exceptionnelles : 14 000 € ;
- Les provisions pour risques : 65 000 €.

Il convient d'ajouter aux dépenses réelles les opérations d'ordre qui s'élèvent à 600 000 € pour les amortissements et le virement de la section d'investissement : 3 215 748,26 €.

En section d'investissement :

Les recettes seraient de 6 850 000 €, se répartissant de la manière suivante :

- Recettes réelles : 2 720 000 € ;
- 600 000 € au titre des opérations d'ordre, plus 3 220 000 € au titre du virement de la section de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement seraient de 7 250 000 €.

Les dépenses d'équipement prévues s'élèvent à 5 910 000 € et seraient réparties de la façon suivante :

- Frais d'études qui représenteraient 532 000 € :
 - Les études de regroupement des écoles ;

- Les études du développement durable ;
- Les études du plan communal de débroussaillage.
- Immobilisations corporelles pour 1 626 570 € concernant notamment :
 - Acquisitions foncières pour 1 300 000 € ;
 - Opération de restauration des œuvres des musées ;
 - Aménagement du jardin pédagogique Narvick ;
 - Achat de matériel informatique et matériel courant technique ;
 - Achat de mobilier pour les écoles ;
 - Achat de véhicules pour les services techniques : 45 000 €.

Ces 45 000 €, ce ne sont que les véhicules, ce ne sont pas les souffleurs et les écoles.

- Les immobilisations en cours représentent 2 240 000 € et concernent notamment les opérations suivantes, dont les plus importantes :
 - La citadelle poursuite des travaux pour 1 000 000 € ;
 - Les cours de tennis Barmassa que nous allons rénover : 500 000 € ;
 - Le local 4 rue de May où les travaux sont assez importants : 100 000 € ;
 - Le jardin Saint-Michel : 100 000 € ;
 - Rénovation de l'abri bus de l'Octroi : 65 000 €.
 - Il y a une procédure de péril de l'immeuble 15 rue de May ;
 - Des travaux d'amélioration des chaufferies ;
 - La rénovation de la façade du Sacré Cœur et mise aux normes incendie pour 180 000 € ;
 - Aménagement d'accessibilité handicapé : 200 000 €.

L'équilibre de la section d'investissement sera assuré par le recours à un emprunt de 1 000 000 € environ ; j'ajouterai « si nécessaire », c'est toujours prudent.

L'annuité de la dette en 2024 s'élève à 1 055 569,26 € (882 733,48 € de capital et 172 835,88 € d'intérêts).

Le capital restant dû au 1er janvier 2024 s'élève à 5 410 000 €.

Il vous est également donné en page 10 des comparatifs :

- L'encours au 1er janvier 2019 était de 8 960 109 € ; il est aujourd'hui de 5 413 777,04 € pour suite de notre action de désendettement systématique et « sauvage ».
- La dette par habitant en 2019 était de 1 699 € ; elle est aujourd'hui de 1 075 €.

Vous avez ensuite un joli camembert où figurent le montant et les détails concernant les emprunts auprès des différentes banques. Plusieurs de ces emprunts existaient

depuis longtemps, y compris les emprunts de la SPL que je reconnais, de façon insidieuse, cachés de-ci de-là.

Il convient également d'ajouter aux dépenses réelles d'investissement les opérations d'ordre pour 20 000 €.

Le budget primitif 2024 intégrera les restes à réaliser 2023 (1 256 257,18 € en dépenses et 1 079 274,98 € en recettes) et les résultats de l'exercice précédent à la suite du vote du compte administratif 2023.

J'en ai terminé pour le budget principal.

Est-ce que je continue ou vous souhaitez que l'on en discute ?

M. LE MAIRE.- Peut-être discuter du budget principal, puis il faudra faire le débat pour les deux autres budgets.

Mme CHICHMANIAN.- D'accord. Caroline ?

M. LE MAIRE.- Il y a des questions.

Mme BEUIL.- Quelques-unes.

C'est d'actualité : aujourd'hui il y a une discussion autour de la loi SRU. Pourrait-on savoir quel est le montant des pénalités attribué à Villefranche-sur-Mer ?

Mme CHICHMANIAN.- Aujourd'hui, 335 000 € environ.

M. LE MAIRE.- 332 000 € exactement.

Mme BEUIL.- D'accord, merci.

M. LE MAIRE.- J'ai reçu Mme la sous-préfète cet après-midi ; c'est une dame charmante. Je lui ai fait visiter les travaux de la citadelle puisque l'État nous aide beaucoup. Elle était émerveillée par notre citadelle.

Après, on a parlé du logement à Villefranche. Je l'ai informée d'un certain nombre de projets sur lesquels nous étions un peu bloqués :

- L'hôtel Bahia qu'il faudra bien un jour transformer en logement. Pourquoi pas une déclaration d'utilité publique ?
- Le terrain de la SNCF : vous savez qu'il y a un projet de logement sur le terrain de la SNCF, à côté de la gare (24 logements), mais la SNCF veut vendre son terrain au prix des logements libres. Je lui ai donc demandé de l'aide pour cela parce que l'État contrôle encore une partie de la SNCF ;
- Et puis le projet des établissements Durand ; la famille Durand souhaite vendre, elle a signé une promesse de vente et un permis de construire qui est bloqué par l'ABF.

Si l'on prend ces trois terrains en compte et que l'État nous aide à débloquer les situations sur ces trois terrains, nous aurons exactement 125 logements en plus, dont 45 logements sociaux, ce qui baissera notre niveau de pénalités.

Nous avons aussi parlé du Airbnb ; je l'ai informée que nous l'avons réglementé. Nous sommes la seule commune, à part Nice, à avoir réglementé les Airbnb dans le département. Vous savez que Nice a l'obligation de réglementer parce que c'est une ville de plus de 200 000 habitants. Nous, c'est une démarche volontaire. Cela va tout de même dans le sens de libérer du logement.

Nous l'avons aussi informée du projet d'EHPAD dont les travaux vont commencer bientôt, qui nous apportera 102 logements sociaux ; du projet Émeraude qui est finalisé et où les gens habitent désormais ; et puis du projet du 3 avenue Albert 1er.

Sur tous ces projets, l'État a la capacité de nous aider.

Aujourd'hui, je constate que l'État nous pénalise fortement ; il n'y a pas que nous (Beaulieu, Nice), mais l'État ne nous aide pas trop. Madame la sous-préfète nous a garanti son aide.

Ceci étant dit, la pénalité sera quasi la même l'an prochain, mis à part que l'État a un peu surestimé nos résidences principales, ce qui lui permet d'avoir une pénalité plus forte qui entre dans ses caisses.

C'était une discussion constructive, je pense, et nous souhaitons que l'État nous aide un peu à finaliser ces projets. Je crois que nous avons fait la preuve de la démarche d'essayer de produire du logement à Villefranche-sur-Mer, même si c'est difficile parce que nous n'avons plus beaucoup de fonciers disponibles.

Mme BEUIL.- C'est un débat d'actualité qui est relaté à tous les niveaux. Au niveau national, on interpelle en disant que ces pénalités bloquent souvent les communes d'où ma question.

M. LE MAIRE.- Vous remarquerez que je n'ai pas interpellé l'État par une pétition, j'ai préféré discuter avec l'État de façon un peu plus formelle que par une pétition.

Mme BEUIL.- Vous avez parlé tout à l'heure de tout ce qui était travaux au niveau de la culture et des musées. Pourrions-nous avoir un chiffre (plus ou moins) des travaux (totalités confondues) ? Qu'est-ce que cela peut représenter au niveau budget ?

M. LE MAIRE.- Aujourd'hui, nous sommes sur une grande restauration de la citadelle qui coûtera plus de 10 000 000 € et au sein de la citadelle, il y a les mises aux normes des travaux des musées pour ce qui concerne notamment l'hygrométrie, l'étanchéité. Là, nous sommes à plus de 1 000 000 € de travaux, voire presque 2 000 000 €. C'est aussi un gros budget, mais je pense que l'identité de la citadelle, c'est à la fois la mairie, l'administration, l'événementiel et puis les musées et donc l'art et la culture. Je crois que c'est un investissement pour le présent et pour l'avenir aussi.

Mme BEUIL.- C'est juste à titre informatif. De la même façon que j'ai pu voir dans les annexes, à un moment donné, citer du nouveau personnel concernant cette compétence, c'est vrai que l'on en a vu beaucoup arriver : pourrions-nous avoir une idée de ce que cela représente au niveau de la masse salariale ?

M. LE MAIRE.- Oui. En tout, vous voulez dire ?

Mme BEUIL.- Au niveau de tout ce qui est culturel.

M. LE MAIRE.- La masse salariale des musées, de la culture.

Mme BEUIL.- Du pôle culture.

Mme LAUGIER.- Je peux dire quelque chose ? Sur les musées, il y avait avant huit personnes, et maintenant, la moitié.

Mme BEUIL.- Cela ne veut pas forcément dire... c'est pour cela que je parle de masse salariale.

Mme LAUGIER.- C'était huit personnes avant.

Mme BEUIL.- Oui, mais huit personnes à 1 000 €, c'est peut-être moins que...

Mme LAUGIER.- Non, non, non.

M. LE MAIRE.- Vous remarquez, Madame Beuil, que Mme Laugier se plaint de ne pas avoir assez d'employés à la culture. Vous voyez, il faut parfois faire des arbitrages et nous les faisons. Nous sommes raisonnables en matière d'employés municipaux puisque nous avons eu jusqu'à 176 employés municipaux et nous en avons à peu près 152-153 à l'heure actuelle.

La masse salariale globale augmente un peu malgré que l'on contrôle le nombre d'employés : il y a des revalorisations indiciaires, des gens sont un peu mieux payés. Je trouve que c'est plutôt bien que les gens soient un peu mieux payés au sein de la fonction publique parce que l'on ne peut pas dire que les salaires soient très élevés dans les mairies notamment.

Maître Chichmanian ?

Mme CHICHMANIAN.- C'est vrai.

M. LE MAIRE.- Le détail ?

Mme CHICHMANIAN.- Je ne l'ai pas, mais je vous le fournirai au prochain conseil municipal ou même avant ; je vous le fournirai avant.

Mme BEUIL.- C'était juste une question parce que c'est difficile de se rendre compte vu qu'à l'heure actuelle les musées sont fermés, tout simplement.

M. LE MAIRE.- Tout à fait.

Mme CHICHMANIAN.- Nous demanderons à l'administration de nous donner le détail que je vous communiquerai.

M. LE MAIRE.- Mme Beuil avait d'autres questions, je crois.

Mme CHICHMANIAN.- Non ? D'accord.

M. LE MAIRE.- Pas d'autres questions sur le budget principal ? *[Pas d'autres questions.]*

Je veux juste faire une remarque si vous le permettez. Je vais parler de la dette, bien sûr ; je ne peux pas me priver de parler de la dette.

Si vous regardez la page que vous avez un peu plus loin en annexe sur l'extinction de la dette, vous remarquerez qu'au 1er janvier 2024, le montant total est à 5 400 000 € et qu'au 1er janvier 2025, le montant total sera à 4 500 000 ; au 1er janvier 2026, le montant total sera à 3 800 000 € et au 1er janvier 2027 à 3 000 000 €.

On essaie de s'autofinancer et de ne pas avoir recours à l'emprunt. Si l'on n'a pas de recours à l'emprunt cette année, le montant de la dette va baisser de 1 000 000 €, on sera à 4 500 000 €.

Si vous regardez, nous avons inscrit un emprunt de 1 000 000 €, mais nous ne le ferons peut-être pas. L'an dernier, nous n'avions pas inscrit d'emprunt en 2023. En 2022, nous avons inscrit au budget la possibilité de faire un emprunt qui n'a pas été fait, parce que finalement, nous avons eu suffisamment de recettes et nous n'avions pas dépensé autant que ce nous pensions.

Si vous regardez en page 9, à la fin du chapitre prévisions budgétaires, section de fonctionnement, vous avez un chiffre : 3 215 000 €, c'est notre épargne brute provisionnelle. Si l'on divise la dette de 4 500 000 € par 3,2, on arrive à une capacité de désendettement de 1,5 an.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons considérablement réduit notre capacité de désendettement. Vous voyez, en page 4, nous étions à 6 ans en 2018 ; 4 ans en 2019 ; 2,5 ans en 2020 ; 2,5 ans en 2020 ; 2,5 ans en 2021 ; 1 an en 2022, 2 ans en 2023 et nous serons soit à 1,5 an, soit un peu moins de 2 ans à la fin de l'année 2024.

Je pense que c'est une bonne chose que d'avoir une commune qui n'est pas trop endettée, et donc nous continuerons cet effort de désendettement tout en maintenant les investissements puisque l'an prochain, nous fera tout de même un certain nombre d'investissements. Nous continuerons les travaux de la citadelle, et nous ferons beaucoup de travaux dans toute la ville. C'était la seule remarque que je voulais faire.

Mme BEUIL.- Peut-être juste une dernière question : vous avez parlé tout à l'heure des Airbnb. Une décision concernant Nice, prise par le tribunal administratif, est

justement à l'heure actuelle à l'étude sur la législation qui a été prise au niveau des Airbnb. Est-ce que cela aura un impact pour nous ?

M. LE MAIRE.- À Nice ?

Mme BEUIL.- Sur la Métropole. Est-ce que cela pourrait avoir un impact sur la décision que nous avons prise ?

M. LE MAIRE.- Il s'agit d'un recours contre le règlement qui a été instauré uniquement dans la ville de Nice, pas sur toute la Métropole. Ce recours s'est basé sur le droit au sein des copropriétés. Je ne sais plus exactement vous dire quel est le recours, mais c'est sur ce qui se passe à l'intérieur des copropriétés. Grâce à cette expérience, nous ne sommes pas entrés dans le débat des copropriétés dans notre règlement. Villefranche-sur-Mer ne court pas ce risque.

Mme CHICHMANIAN.- On évitera un procès.

Bien, je continue parce qu'il n'y a pas de vote.

Prévisions pour le budget annexe des parkings SPIC à seule autonomie financière

Maintenant les prévisions pour le budget des parkings. Le budget prévisionnel du budget annexe des parkings pour 2024 devrait s'équilibrer à 3 700 000 € :

- En section de fonctionnement : 2 100 000 €,
- En section d'investissement : 1 600 000 €.

La section de fonctionnement intègre notamment :

- L'ensemble des charges à caractère général pour 333 100 €, dont 60 000 € au titre de la location des sanitaires de la plage des Marinières ;
- La dotation des amortissements : 140 000 € ;
- Le virement de la section d'investissement de l'ordre d'un 1 262 889,28 € ;
- Les charges de gestion courante et charges exceptionnelles pour 30 000 € ;
- Les recettes concernent les redevances des parkings pour la somme de 610 000 €, et l'excédent reporté de 1 500 989,28 € après le vote du compte administratif que nous venons de réaliser.

La section d'investissement regroupe :

- Les frais d'études pour 200 000 €, c'est-à-dire le plan d'aménagement d'ensemble de la promenade et parking des Marinières ;
- Les immobilisations corporelles (immobilier, écrans d'information, pose de plots pour le parking des Marinières, éclairage public passage en LED du parking Wilson) : 290 310 € ;

- Les immobilisations en cours pour 816 861,36 € sont les travaux d'entretien des parkings, plantation d'arbres, création d'un transformateur électrique, etc.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]*

Donc maintenant, les prévisions pour le budget annexe des mouillages.

M. LE MAIRE.- Excusez-moi, Maître Chichmanian. Je réalise qu'il n'y a pas de question, donc je voulais juste faire une remarque : compte tenu de l'excédent du budget des parkings, nous avons des sous pour faire un parking. Je dis juste que nous avons des sous pour faire un parking.

Voilà, vous avez la parole, Maître Chichmanian.

Mme CHICHMANIAN.- À bon entendeur, salut !

Prévisions pour le budget annexe des mouillages SPIC à seule autonomie financière

Le budget prévisionnel des mouillages devrait s'équilibrer à hauteur de 704 000 € :

- En section de fonctionnement : 304 000 €,
- En section d'investissement : 400 000 €.

La section de fonctionnement concerne :

- Les charges à caractère général pour 28 550 € ;
- Les charges de personnel y compris les charges sociales, c'est 83 000 € ;
- Les autres charges de gestion courante : 60 000 € ; vous vous souvenez que le budget des mouillages verse chaque année une redevance à l'État en échange de l'occupation du plan d'eau ; ce sont ces 60 000 € ;
- Les opérations d'ordre - amortissements : 115 000 € ;
- Le résultat de fonctionnement reporté : 17 031,42 € ;

Les recettes d'exploitation sont principalement issues des recettes prévisionnelles liées à l'exploitation de la zone de mouillage et de la subvention de la commune :

- Port et frais accessoires facturés représentent les recettes attendues en 2024 et la location des places sur la zone de mouillage, soit 157 917,42 €.
- Nous prévoyons de verser également une subvention exceptionnelle de 120 000 €.
- Opérations d'ordre : 25 664 €.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont essentiellement :

- Les études, acquisitions et travaux (cartographie, etc.)
- Emprunt et dettes assimilées : remboursement de la dotation initiale versée par la commune lors de la création du budget annexe : 5 000 €.
- Opérations d'ordre pour 25 664 €.

Les recettes d'investissement sont :

- Opérations d'ordre - amortissements : 115 000 €.
- Le solde d'exécution d'investissement reporté : 285 613,90 €.

Voilà, j'ai terminé pour ce débat d'orientation budgétaire des mouillages.

Y a-t-il des questions ? *[Pas de question.]* Nous passons au vote.

M. LE MAIRE.- Je ne crois pas qu'il y ait un vote après le DOB. Ce sera pour la prochaine séance du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte.

Merci, Maître Chichmanian, vous avez le droit de boire un verre d'eau Cristaline.

Ce sera pour la prochaine séance du conseil municipal où l'on votera le budget. Je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le 8 avril à 18 h. Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre début de soirée.

Merci pour ce débat qui montre que nous sommes bien excédentaires et que la dette diminue.

Nous allons passer, Madame Khokhlov, si vous le voulez bien, à des subventions qui vous sont chères : les subventions aux associations pour l'année 2024.

Vous avez la parole.

☆☆☆

14. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Rapporteur : Mme Claudie KHOKHLOV

Chers collègues,

La Ville de Villefranche-sur-Mer soutient au mieux les associations de la commune.

Je vous propose de bien vouloir adopter les subventions qui étaient détaillées dans cet état dont le montant total s'élève à : 196 950 €. Il était en 2023 de 166 300 €.

Les crédits afférents seront inscrits au budget primitif 2024 à l'article 65748.

◆◆◆

M. LE MAIRE.- Merci, Madame Khokhlov.

Vous avez sûrement eu ce tableau en annexe 12. Ce sont des subventions classiques pour toutes les associations qui œuvrent sur la commune, que ce soit sur le plan sportif, les associations patriotiques ou d'autres associations.

Je vous fais remarquer que deux associations n'ont pas fait de demande, mais que malgré leur absence de demande, nous les subventionnons à hauteur de 1 000 € chacune. Il s'agit de l'Association nationale des anciens combattants et amis de la résistance et du Souvenir français (délégation des Alpes-Maritimes, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu).

Y a-t-il des remarques particulières ? *[Pas de remarques.]*

Madame Beuil, vous voulez dire un mot ?

Mme BEUIL.- Comme nous n'avons pas « le rapport de qui a demandé quoi », sur le reste, y a-t-il eu des associations qui ont demandé des subventions et qui ne les ont pas obtenues ?

M. LE MAIRE.- Non. Il n'y a pas de subventions... il y a des associations qui demandent 10 000 €, et nous leur accordons 8 000 € parce que c'est ce que nous accordons habituellement. Il n'y a pas d'association qui a fait une demande légitime et qui n'a pas obtenu de subvention.

Mme KHOKHLOV.- Je voudrais tout de même dire quelque chose : nous passons en priorité les associations villefrancoises. On a un peu toute la France qui nous demande des subventions.

[Rires.]

Alors, si l'on ne faisait pas un tri...n'est-ce pas ?

Quant aux deux associations qui ne nous ont pas demandé les subventions, nous avons tout de même attribué parce que nous connaissions un peu les problèmes de santé, etc., et donc nous en avons tenu compte.

M. LE MAIRE.- Bien. Merci beaucoup, Madame Khokhlov, de vous occuper aussi bien des associations.

Y a-t-il des questions ? Vous ne voulez pas faire voter, Madame Khokhlov ?

Mme KHOKHLOV.- Nous passons au vote.

Votent pour : 29 voix

Adopté à l'unanimité

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Nous passons à la délibération sur la rade classique. Monsieur Belli, vous avez la parole.

☆☆☆

**15. MANIFESTATION AUTOMOBILE « LA RADE CLASSIQUE » :
CONVENTION DE PARTENARIAT**

Rapporteur : M. Régis BELLI

Merci, Monsieur le maire.

Chers collègues,

En 2022 et 2023, l'association Automobile Club de Nice (ACN) a proposé à la commune de faire revivre la plus ancienne course de côte de France, la célèbre « Course de côte de la Turbie » créée en 1897. Suite au succès rencontré par ces premières éditions, la manifestation automobile dénommée « La Rade Classique » sera à nouveau organisée en 2024 le samedi 4 et dimanche 5 mai.

Cette manifestation sportive vise à rassembler les passionnés d'automobiles sportives d'époques différentes (1930 à 1991) sous le double patronage de l'ACN et de la Fédération Française de véhicules d'époque. D'une distance de 2,7 km environ cette troisième édition reprendra une partie du parcours historique sur la M 2564 depuis l'avenue de la Condamine à Villefranche jusqu'à l'entrée du parc départemental de la Grande Corniche à Eze.

Le concept imaginé par les organisateurs allie à la fois l'aspect sportif avec la course de démonstration le samedi 4 mai : présentation et départ des véhicules depuis le parking Wilson et l'exposition le dimanche 5 mai des véhicules sur les places de la Citadelle.

Considérant l'intérêt que peut représenter cette manifestation pour la commune en termes d'attractivité, d'originalité et d'image sportive,

Je vous propose :

- D'approuver le partenariat de la commune avec l'Automobile Club de Nice pour l'organisation de la troisième édition de la Rade Classique,
- D'attribuer à ce titre à l'association Automobile Club de Nice une subvention d'un montant maximum de 15 000 € sur la base du budget prévisionnel qui figurait au dossier de présentation joint en annexe de l'ordre du jour,
- D'approuver les termes de la convention de partenariat qui était jointe en annexe de l'ordre du jour et d'autoriser Monsieur le maire à la signer,
- D'inscrire au budget primitif 2024 les crédits correspondants.

Un dossier de présentation était joint en annexe de l'ordre du jour.

◆◆◆

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions sur cette course de côte ? Enfin, ce n'est pas vraiment une course, c'est une démonstration, Régis ; un rassemblement et une démonstration.

M. BELLI.- Nous passons au vote.

Votent pour : 29 voix

Adopté à l'unanimité

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- On reconnaît bien M. Belli qui demande juste qui est pour. Personne n'était contre ?

Je voulais vous dire qu'en 1997, c'est André Michelin qui a gagné la course de côte, de Nice à la Turbie, 16 km. Je pense que maintenant ils vont plus vite à vélo pour faire le col d'Èze.

Nous avons une belle exposition en ce moment : « Brigitte Bardot ».

Le 19 mars : conférence de l'UVIA sur l'Inde et le Pakistan ;

Le 22 mars : une réunion publique à Saint-Michel et le festin de la Bugada de 17 h 30 à 23 h ;

Le 26 mars : une conférence de l'UVIA sur Compostelle et un atelier France Services pour la prise en main de l'ordinateur (qui a beaucoup de succès) ;

Le 28 mars : le cinéma des seniors ;

Le 29 mars : une conférence de l'ASPMV sur les carnets Marthe Le Ray, récit de voyage ;

Lundi 1^{er} avril : les jeux de Pâques dans la citadelle avec tous les enfants ;

Mardi 2 avril : une conférence de l'UVIA sur Nina Ricci ;

Dimanche 7 avril : au jardin Binon, le vide-greniers de l'APEV ;

Mardi 9 avril : une conférence de l'UVIA sur Schubert ;

Le 16 avril : une conférence de l'UVIA sur Gustave Caillebotte ;

Le vendredi 19 avril : les olympiades inter-entreprises qui réunissent une vingtaine d'entreprises sur le stade Bonifaci dans la citadelle ;

Le 20 avril : Citadelle Art et Mon meilleur copain ;

Dimanche 21 avril : un grand nettoyage des plages en association avec l'AMV, Bleu Gorgone, Mordus Spearfishing, Nausicaa plongée et Paddle Cleaner au port de la Darse de 9 h à 12 h ;

Le 26 avril : une réunion publique en toute convivialité ;

Le dimanche 28 avril : les Floralies, c'est quelque chose de nouveau que propose le comité des fêtes, et je pense que ce sera un bel événement floral à Villefranche-sur-Mer.

Je vous souhaite une bonne fin de mois de mars, et nous nous retrouvons le 8 avril pour le vote du budget.

Je vous remercie beaucoup et vous souhaite une bonne soirée. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 18.